

Stéphane Bruyère Conseiller en financement hypothécaire
 Chroniqueur hypothécaire
 Agent immobilier affilié

Les Architectes hypothécaires
 Courtier immobilier agréé

www.stephanebruyere.com

Demande de refinancement

Avant même de pouvoir vous conseiller, nous devons connaître le montant de votre pénalité. Communiquez avec votre créancier hypothécaire actuel et demandez le montant de la pénalité pour fermeture du dossier. Veuillez leur rappeler de tenir compte dans leur calcul du remboursement anticipé annuel permis. Par exemple, si votre remboursement annuel par anticipation permis est de 10%, pour une hypothèque de 100 000\$ il vous est possible de rembourser 10 000\$ chaque année de votre terme sans pénalité. Ce pourcentage varie d'un créancier hypothécaire à un autre. Il peut être de 10%, 15%, 20% et même 25%.

Question	Réponse	Exemple de réponse
Quelle est votre pénalité		5000 \$
Votre dernière demande de prêt était pour :	<input type="checkbox"/> Achat <input type="checkbox"/> Transfert <input type="checkbox"/> Refinancement	Achat
Initialement votre mise de fonds était de :		Aucune mise de fonds 5%, 10%, 15%, 20% ou de 5 000 \$, 25 000 \$
Montant emprunté		180 0000 \$
Solde hypothécaire actuel		172 500 \$
Montant des versements hypothécaires (capital et intérêts sans inclure le montant des taxes foncières si elles sont prélevées par le prêteur)		150 \$ / semaine 600 \$ / mois
Taux hypothécaire actuel		6,25%
Quelle est l'échéance du prêt actuel		Octobre 2011
Amortissement restant :		23 ans, 38 ans
Quelle est la valeur marchande actuelle (si vous vendez votre résidence à un ami, quel montant demanderez vous pour la transaction)		